#### IGE+XAO

SA au capital de 5 497 030 euros Siège Social : 16, Boulevard Déodat de Séverac 31700 COLOMIERS RCS TOULOUSE: 338 514 987

\* \* \* \* \*

# DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES SOUMIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 JANVIER 2015

\* \* \* \* \*

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004 et portant sur les modalités d'application de la Directive européenne n° 2003/6/CE du 29 janvier 2003, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités de renouvellement du programme de rachat des titres soumis par la Société IGE+XAO à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 janvier 2015.

L'avis préalable de réunion sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires au plus tard le 26 décembre 2014.

#### SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Emetteur: IGE+XAO (NYSE Euronext - Euronext)

Programme: rachat d'actions

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 %

Pourcentage de rachat maximum autorisé compte tenu du nombre d'actions déjà

acquis (au 31 octobre 2014): 9.69 %

Prix d'achat unitaire maximum (hors frais):

100 euros Prix de vente unitaire minimum (hors frais): 10 euros

Durée du Programme : dix-huit mois au plus à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2015.

# I- Bilan du précédent programme

L'avant-dernier programme a été autorisé par l'Assemblée Générale du 18 janvier 2013 et renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 24 janvier 2014 pour une nouvelle période de 18 mois. Le bilan de cet avant dernier programme avait alors été établi de son jour d'ouverture jusqu'au 30 septembre 2013. Entre le 1er octobre 2013 et le 24 janvier 2014, les opérations suivantes ont été réalisées :

Nombre de titres détenus au 1<sup>er</sup> octobre 2013 : 2 714 à un prix moyen de 44,64 €

Nombre de titres achetés dans le cadre du contrat de liquidité : 379

Nombre de titres achetés dans le cadre du programme de rachat d'actions : -
Nombre de titres vendus dans le cadre du contrat de liquidité : (1 923)

Nombre de titres cédés dans le cadre du plan d'options de rachat d'actions : 0

Nombre de titres détenus au 24 janvier 2015: 1 163 à un prix moyen de 41,89 €

Le programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 24 janvier 2014 a donné lieu aux opérations ci-après:

#### Bilan du précédent programme

Déclaration de l'émetteur des opérations réalisées au titre du précédent programme soit du 25 janvier 2014 au 31 octobre 2014:

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES				Positions ouvertes				
					AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION				
	ACHATS	VENTES	Annulat°	Positions	POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT		Positions ouvertes a		
							LA VENTE		
				Call	Put	ACHATS A	CALL	Put	VENTE A
-				ACHETES	VENDUS	TERME	VENDUS	ACHETES	TERME
Nombres de titres	18 308	15 086		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres	1 599			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
destinés à la									
remise en									
paiement ou en									
échange ou à être									
cédés ou annulés									
dont titres	16 808	15 086		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
affectés au contrat									
de liquidité									
dont titres				Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
affectés au									
bénéfice du									
personnel salarié									
Cours moyen des	61,19 €	58,81 €		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
transactions									
Montant*	1 120 181 €	887 141 €		Néant	Néant	Néan	Néant	Néant	Néant

<sup>\*</sup> sans arrondi

Les opérations d'achats et de vente ont été affectées en totalité à l'objectif d'animation du cours de bourse. Le nombre de titres ainsi détenus au 31 octobre 2014 s'élève à 4 385 titres.

La Société n'a pas recours à des produits dérivés.

Pour rappel, dans sa séance du 26 juin 2012, le Conseil d'Administration, faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2012, a décidé de réduire, à compter du 6 juillet 2012, le capital social de la Société IGE+XAO SA par annulation de 154 000 actions représentant 9,9% du capital social.

#### Répartition par objectif des titres détenus au 31 octobre 2014

INFORMATIONS	MONTANTS 0,31 %		
Pourcentage de capital auto-détenu:			
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0		
Nombre de titres détenus en portefeuille	4 385		
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange	2 252		
dont titres affectés au contrat de liquidité	2 133		
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié			
Valeur comptable du portefeuille au 31 octobre 2014 en €	232 329		
Valeur de marché du portefeuille au 31 octobre 2014 en €	259 504		

# II- Objectif du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

- La conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation dans les conditions légales,
- ➤ l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- ➤ la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- ➤ l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

# III - Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, entrée en vigueur le 13 octobre 2004. Il est soumis au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2014, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire:

#### Septième résolution

# (autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- conserver et remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation dans les conditions légales,
- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre de la Société IGE+XAO, par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- de remettre les titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société.
- d'attribution ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires de la Sociétés et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 % Prix d'achat unitaire maximum (hors frais): 100 euros Prix de vente unitaire minimum (hors frais): 10 euros

Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'Assemblée Générale s'élèvera à 13 839 500 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché, de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 24 janvier 2014.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par l'Assemblée Générale depuis le 29 janvier 1998 seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

#### IV - Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

- La Société s'engage, en application de la loi, à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital de la société. Elle s'engage en outre à conserver un flottant suffisant sur l'Euronext qui respecte les seuils tels que définis par NYSE Euronext.
- Le nombre d'actions susceptible d'être acquis ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 1 427 800 actions, à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, soit 142 780 actions. En prenant en compte les 4 385 actions propres appartenant à IGE+XAO au 31 octobre 2014 (0,31% du capital), le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 138 395, soit 9,69 % des 1 427 800 actions composant le capital à la date de ce jour.

- Sur la base du cours maximum unitaire d'achat de 100 euros, l'investissement théorique maximum s'élèverait à 13 839 500 euros euros, étant précisé que le prix minimum de cession est de 10 euros par action.
- A titre indicatif, le montant des réserves disponibles, c'est à dire toutes les réserves hors réserves statutaires et légales, incluant diverses primes d'émission et de fusion, le report à nouveau ainsi que le résultat net, ressort des derniers comptes sociaux annuels certifiés au 31 juillet 2014 à la somme de 16 409 865 €. En application de la loi, le montant du présent programme de rachat ne pourra pas être supérieur à ce montant.

#### Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées, cédées ou transférées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et respectant les principes énoncés de déontologie de l'AFEI. Il n'est pas prévu de réaliser une part du programme par l'utilisation de produits dérivés.

#### Durée et calendrier du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois, à compter de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2015, soit au plus tard jusqu'au 29 juillet 2016.

## V - Répartition du capital

Le capital social de la Société IGE+XAO est divisé en 1 427 800 actions de 3,85 euros de valeur nominale, dont la répartition, au 31 juillet 2014 est, à la connaissance de la société, la suivante :

Actionnariat	Nombre	d'actions	Nombre	Nombre	% Capital	% de droits
	Droits de vote simple	Droits de vote double	D'actions	De droits de vote		de vote
IRDI	0	101 594	101 594	203 188	7,12%	11,00%
Di Crescenzo Alain	0	168 575	168 575	337 150	11,81%	18,26%
Baudron Charles	0	102 764	102 764	205 528	7,20%	11,13%
Grèzes Robert	0	43 437	43 437	86 874	3,04%	4,70%
ICSO1	6300	0	6 300	6300	0,44%	0,34%
Sanchez	0	2715	2 715	5 430	0,19%	0,29%
P. Peroux	0	628	628	1 256	0,04%	0,07%
D. Sabot	0	628	628	1 256	0,04%	0,07%
RY. Portel	0	628	628	1 256	0,04%	0,07%
D. Krustev Autres personnes au	0	400	400	800	0,03%	0,04%
nominatif	247	2 072	2 319	4 391	0,16%	0,24%
IGE+XAO (actions	6 547	423 441	429 988	853 429	30,12%	46,22%
propres) au nominatif	752	0	752		0,05%	0,00%
Nominatifs	7 299	423 441	430 740	853 429	30,17%	46,22%
Au porteur IGE+XAO (actions	993 214		993 214	993 214	69,56%	53,78%
propres) au porteur	3 846		3 846		0,27%	0,00%
Au porteur	997 060	0	997 060	993 214	69,83%	53,78%
Total	1 004 359	423 441	1 427 800	1 846 643	100,00%	100,00%

Le 3 juillet 2014, la société Alto Invest a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société IGE+XAO SA, après avoir déclaré l'avoir franchi successivement en hausse le 30 avril 2014 et en baisse le 3 mars 2014.

Le 27 juin 2014, la société Allianz Global Investors Luxembourg SA a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 2% du capital social de la société IGE+XAO SA.

Le 16 juin 2014, la société Ennismore Fund Management a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 2% du capital social de la société IGE+XAO SA et de 2% de ses droits de vote le 4 juin 2014 et le seuil de 4% du capital social.

Le 2 juin 2014, la société IRDI a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 20% et 15% des droits de vote et 10% du capital social de la société IGE+XAO SA.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote de la société IGE+XAO le 3 avril 2014, après avoir déclaré l'avoir franchi à la baisse le10 mars 2014.

Le 12 novembre 2014, la société Odyssée Venture a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 10% du capital social de la société IGE+XAO SA.

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de la Société, plus de 2 % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2014.

#### VI – Evènements récents

Les publications financières de la Société sont disponibles sur son site ige-xao.com, sur celui d'Euronext ainsi que sur le site de l'AMF.

## VII - Personne assumant la responsabilité de la note d'information

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat par IGE+XAO de ses propres actions ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Colomiers, le 22 octobre 2014

Alain Di Crescenzo Président du Conseil d'Administration